

**Convention d'accueil d'étudiants - Année 2021/22-
Suivi du chantier de la résidence les Ajoncs d'Or - Plérin**

La présente convention règle les rapports entre :

Le lycée Freyssinet :

Représenté par Monsieur ROVERC'H agissant en qualité de Proviseur

Adresse : 32 rue Mansart – 22 000 SAINT BRIEUC

tél : 02 96 77 44 40

mail : Ce.0220060w@ac-rennes.fr

Désigné le lycée

Et l'entreprise SCOBAT

Représentée par M. Frederic GROUSSIN agissant en qualité de directeur de travaux

Adresse : 1 rue Charles Coulomb, P.A. de La Hazaie 22 950 TREGUEUX

Tél. : 02 96 52 57 57

GSM : 06.31.51.44.30

Mail : dirtrav@scobat.fr

Désigné l'entreprise

Pour l'accueil des étudiants et enseignants de BTS dans le cadre d'une opération de suivi de chantier

Article 1 – Objet de la présente convention :

Cette présente convention a pour objectif de définir l'organisation et les modalités de suivi et de visite du chantier de la réalisation du gros œuvre de la résidence les Ajoncs d'Or à Plérin.

Article 2 – Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques visés par cette convention correspondent aux référentiels de la formation :

- faire découvrir à nos étudiants les **techniques de réalisation**, le matériel,... en situation réelle, avec les contraintes de site
- leur **permettre un travail, à partir d'un DCE** dans le cadre du cours de projet, sur des points particuliers du chantier. Ce cours ayant pour objectif de familiariser nos étudiants à des tâches de type bureau des méthodes et/ou bureau d'étude BA
- appréhender les fonctions et missions des intervenants de l'entreprise.

Article 3 – planification et interlocuteurs

Nom de l'enseignant relai : OLLIVIER Stéphane

Tél : 06 20 99 80 42

Mail : stephane.ollivier@ac-rennes.fr

Cet enseignant relais, sera l'interlocuteur unique de l'entreprise et du lycée concernant la diffusion des documents et les problèmes d'ordre administratif.

Il centralisera l'ensemble des documents et les diffusera aux enseignants concernés. Coordonnera si nécessaire, le planning de visite avec les autres enseignants.

Nom du professionnel relai sur site : Didier HERMESSAN

Tél : 06 19 93 46 18

Il sera l'interlocuteur privilégié de l'enseignant relais et des étudiants lors de cette opération

Article 4: définition des types de visite:

On distinguera trois types de visites et deux procédures différentes :

Visite individuelle d'un enseignant, afin de pouvoir suivre l'avancement du chantier, prendre quelques photos, d'appréhender certaines techniques....

L'enseignant devra prendre rendez-vous avec M. HERMESSAN au plus tard la veille de sa visite.

Visite en autonomie d'étudiants chaque mercredi après-midi (voir planning en annexe) un groupe de 4/5 étudiants se rendra sur site afin de :

- constater l'avancement du chantier (listage des tâches depuis la dernière visite, pointage du planning prévisionnel, relevé des cadences, ...analyse des retards et avances)
- lister avec le chef de chantier les documents émis par le BES, le bureau des méthodes, les principales commandes émises, les demandes de location de matériel....

Cette visite donnera lieu à un compte rendu le jeudi suivant en cours de projet (15 minutes maxi sous forme d'un power point)

Dans les 2 cas, le jour de sa visite il fera connaître sa présence sur le chantier en se présentant au préalable professionnel relai sur le site (M. HERMESSAN).

Visite de groupe accompagné d'étudiants afin qu'ils appréhendent la dimension du projet et qu'ils constatent en temps réel certaines opérations

L'enseignant déposera une demande de visite au moins 7 jours à l'avance auprès de l'entreprise en définissant l'objectif de cette visite, le nombre d'étudiants l'accompagnant, le créneau horaire proposé

Les enseignants et leurs étudiants s'engagent à rester à une distance suffisante afin de ne pas perturber l'activité du chantier.

Afin de limiter le nombre de visites hebdomadaires, un planning sera tenu à disposition de l'équipe éducative au bureau Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques de l'établissement, ce dernier centralisera et gèrera les demandes visites.

Il est rappelé que **les visites ne sont pas envisageables le mercredi matin (jour réunion de chantier)**

Article 5 Mini projet méthodes :

Si le projet s'y prête, et si la disponibilité du personnel de l'entreprise le permet, le conducteur de travaux de l'opération soumettra une problématique « méthodes », en reprenant les informations qu'il a diffusées à son service méthodes en interne sur ce même problème.

Individuellement ou en groupe chaque étudiant devra aborder ce thème, les documents élaborés seront éventuellement transmis par mail sous forme de PDF au conducteur de travaux qui évaluera la validité de ces documents, à l'issue de quoi une confrontation de leur travail avec les documents émis par le service méthodes de l'entreprise sera envisagée.

Article 6 Responsabilité et assurance :

L'entreprise reconnaît avoir fait le nécessaire auprès du SPS et du maître d'ouvrage pour l'organisation des différentes visites du chantier.

Les professeurs et étudiants seront munis de leurs EPI pour la durée de la visite sur le chantier et se conformeront aux consignes de sécurité du responsable de chantier.

Pendant la durée de ces rencontres les étudiants demeureront sous la responsabilité du Chef d'Etablissement.

Par ailleurs, les élèves continueront à bénéficier de la législation sur les accidents de travail en application de l'article 416.2 premier paragraphe dudit code et devront être muni de leur carte d'immatriculation.

Le lycée reconnaît avoir souscrit auprès de la MAE un contrat collectif d'établissement (N° 0000114439) couvrant ce type de séquence en entreprise (attestation disponible sur demande)

Le : *L. b. 21*
A : *Saint-Brieuc*
Le Proviseur
Hervé ROVERC'H
Bon pour accord

Le :
A :
le partenaire
Frédéric GROUSSIN
Bon pour accord

Bon pour accord



Annexe : Planning de visite des étudiants de TS1b

Merci de vous présenter le mercredi en début d'AM (pas avant 13h30) sur site équipé des EPI (casque + chaussure de sécurité + baudrier + lunette)

En arrivant sur site, signaler votre présence à Didier HERMESSAN **avant d'accéder à la zone de travail** soit :

- en allant vous présenter à son bureau au niveau de la base vie
- ou en le contactant au 06 19 93 46 18

Rappel des objectifs de ces visites :

- Faire un « **rapport d'étonnement** » face à des techniques utilisées, des situations,... en justifiant les choix de l'entreprise et les éventuelles alternatives que vous avez déjà rencontrés
- constater l'avancement du chantier (listage des tâches depuis la dernière visite, pointage planning prévisionnel, relevé des cadences, ...analyse des retards et avances)
- pointer avec l'entreprise les documents émis par le BES, le bureau des méthodes, les demandes de location de matériel,...
- récupérer le compte rendu de la réunion hebdomadaire et élucider l'ensemble des points
- ...

Cette visite donnera lieu à un compte rendu le jeudi (ou le lundi) suivant sous la forme d'un exposé de 15 minutes maxi avec prise de parole de l'ensemble des intervenants.

SCOBAT = Ajones d'or

mercredi 10 novembre	mercredi 1er décembre	mercredi 5 janvier	mercredi 2 février	mercredi 9 mars	BEAUDOIN Mathis
					BOUGET Ewen
					LE GUEN Alexis
					BERNARD Malo
					CLEMENT Lisa
mercredi 17 novembre	mercredi 8 décembre	mercredi 12 janvier	mercredi 23 février	mercredi 16 mars	BILLARD Clément
					CADOU Donovan
					BREHIER Yannick
					COUSIN Léa
					D'AMBRA Théo
mercredi 24 novembre	mercredi 15 décembre	mercredi 19 janvier	mercredi 2 mars	mercredi 23 mars	BONNO Bastien
					CHAGNY Chloé
					DEGRENE Jean
					GASNIER Noah
					LE RUYET Maëlie

